

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 21 mai 2014, à 13 heures, à Hôtel et Cie de Sainte-Anne-des-Monts dans la MRC, de La Haute-Gaspésie, sous la présidence de M. Richard St-Laurent et à laquelle étaient présents :

M. Guy Gallant

Préfet

Représentant de la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent

Représentant la MRC d'Avignon

M^{me} Louise Langlois

Maire de Chandler

Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Diane Lebouthillier

Préfet

Représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Daniel Côté

Maire de Gaspé

Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M^{me} Délisca Ritchie Roussy

Préfet

Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Allen Cormier

Préfet

Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M^{me} Micheline Pelletier

Maire de Sainte-Anne-des-Monts

Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jonathan Lapierre

Maire des Îles-de-la-Madeleine

Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Guy Poirier

Préfet

Représentant la MRC de Bonaventure

M. Roger Chevarie

Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

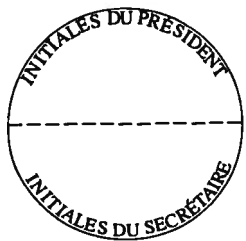
ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Grégoire Arsenault – LBA Stratégie Conseils

Didier Dufour - Coordonnateur

Gilbert Scantland – Directeur général et secrétaire-trésorier

Jean-François Thériault – LBA Stratégies Conseils

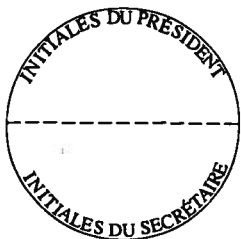


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2014;
4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2014;
5. Correspondance;
6. Approbation des comptes payés et à payer;
7. Suivi de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'un bloc de 450 MW d'énergie éolienne;
 - 7.1. Accueil de nouvelles municipalités;
 - 7.2. Consortium Bas-St-Laurent;
 - 7.3. Modification à l'entente de mise en œuvre de la Régie intermunicipale de l'énergie GIM;
 - 7.4. Plan d'affaires;
 - 7.5. Règlement d'emprunt 2014-001;
8. Varia;
9. Date et lieu de la prochaine rencontre;
10. Clôture de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Richard St-Laurent ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. St-Laurent fait lecture du projet d'ordre du jour.

M. Daniel Côté propose d'ajouter après le point 7, un point varia et d'ajuster la numérotation en conséquence, il propose que le projet d'ordre du jour soit adopté avec cette modification.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-10

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 AVRIL 2014

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

M. Gallant fait remarquer une erreur au point 7, la proposition était pour l'adoption du procès-verbal et non du projet d'ordre du jour. M. Dufour constate que la même erreur s'est produite aux points 3 et 5, en fait il s'agit d'un mauvais « copier-coller », la correction sera faite. M^{me} Diane Lebouthillier propose que soit adopté le procès-verbal avec la correction des points 3, 5 et 7.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-11

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 AVRIL 2014

Il n'y a aucun suivi particulier.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues et envoyées depuis la dernière réunion a été transmise aux membres. Rien de spécial à signaler. L'ensemble de la correspondance est disponible pour consultation.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

La liste des comptes payés et à payer est déposée aux membres du conseil d'administration.

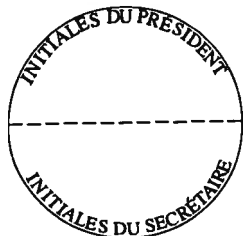
Après quelques explications, il est proposé par M. Allen Cormier que la liste des comptes totalisant un montant de 7 909,08 \$ soit approuvée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-12

7. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'ACHAT D'UN BLOC DE 450 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

M. Scantland fait le point sur l'appel d'offres d'Hydro-Québec.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

7.1 Accueil de nouvelles municipalités

À la demande du président, Didier Dufour résume l'historique de ce point. Il explique la suggestion à laquelle on est arrivé avec le concours de LBA. M. Arsenault explique que si le montant investi pour la mise en place de la Régie était réparti en fonction de la RFU, on arriverait à un montant approchant 10 \$ par habitant par municipalité. Ce montant faisait partie des résolutions des MRC pour qu'une municipalité puisse mettre fin à son droit de retrait de la Régie. La suggestion comporte un montant de 0,50 \$ par année par habitant pour ne pas avoir participé au risque.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Micheline Pelletier que le droit d'adhésion soit de 12 \$ par habitant pour les municipalités qui désirent adhérer à la Régie d'ici l'adoption du prochain Règlement d'emprunt permettant à la Régie de participer au prochain appel d'offres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 Consortium Bas-St-Laurent

Les représentants de la Régie sont en discussion avec les représentants du Bas-St-Laurent, il y a quelques divergences entre les deux groupes et il est convenu que les discussions se poursuivent.

7.3 Modification à l'entente de mise en œuvre de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM

Afin de pouvoir faire d'éventuels investissements ailleurs qu'en Gaspésie, l'entente de mise en place de la Régie doit être modifiée. L'organisation de la Régie préparera un projet de résolution d'amendement à cette entente. Cette résolution devra être adoptée par chacune des MRC et par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. La résolution sera présentée aux maires lors de la tournée d'information entourant le projet de règlement d'emprunt.

7.4 Plan d'affaires

Le plan d'affaires a fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion de travail, les membres du conseil d'administration demandent que soit préparé un tableau sur les ristournes prévues pour les municipalités, ce tableau devrait être présenté lors des rencontres avec les MRC et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

7.5 Règlement d'emprunt 2014-001

Compte tenu des informations disponibles, les besoins d'investissement seraient de l'ordre de 75 M\$. Lors des rencontres avec les MRC et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le Règlement d'emprunt qui sera présenté reflètera ces besoins.

8. AUTRES SUJETS

Il n'y a pas d'autres sujets.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

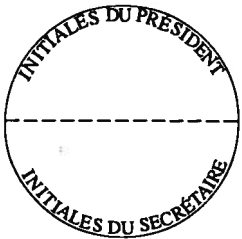
La prochaine réunion est fixée au 19 juin 2014, à compter de 13 heures, à Gaspé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Diane Lebouthillier propose la levée de l'assemblée, il est 9 heures.

R-2014-13



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Richard St-Laurent

Gilbert Scantland

Date

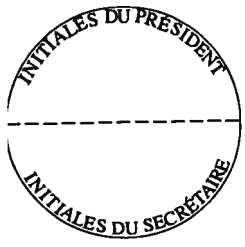
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

19 juin 2014

Date



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

